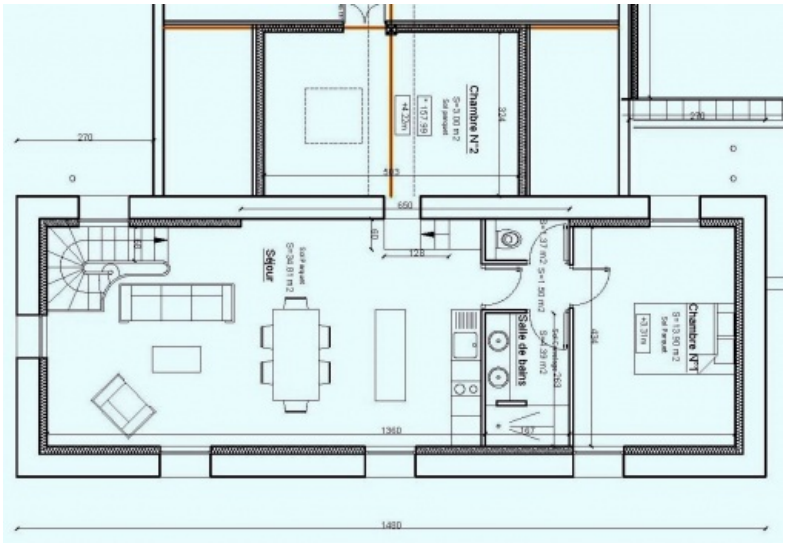
Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Grisy-les-Plâtres : réaménagement de la mairie et de son appartement.

Conformément à son plan d'actions municipales 2020-2026, voté lors du conseil municipal du 02 juin 2020, la commune a sollicité auprès de la Région Ile de France et du Conseil départemental du Val-d'Oise un contrat rural pour réhabiliter et moderniser l'ilot bâti constitué par l'ancienne mairie et ses deux extensions réalisées au XXe siècle.



LE CONTEXTE

La Mairie de Grisy les Plâtres est située sur la place de l'église Saint-Caprais. Celle-ci est bordée d'un alignement d'arbres qui confère à ce lieu un caractère bucolique. Le bâtiment d'origine a fait l'objet de deux extensions successives sur l'arrière et à l'est du bâtiment principal. La salle des fêtes dans un premier temps, puis dans les années 1990 la salle du conseil et des mariages ainsi que l'accueil et les bureaux administratifs.

La Mairie comme l'église Saint-Caprais constituent des éléments architecturaux emblématiques dans le village.

LES OPERATIONS RETENUES DANS LE CONTRAT RURAL

- ***La transformation de l'ancienne mairie***

L'ancienne mairie dispose au 1er étage d'un appartement inoccupé depuis plusieurs années. Compte tenu de son état dégradé et sans équipement. ***Cet appartement de 60m² nécessite d'être isolé, réorganisé et aménagé pour être loué et ainsi apporter une nouvelle source de revenus au budget communal***. Le contrat prévoit l'aménagement de deux chambres, d'une salle de bain, d'un' WC et d'un grand séjour-cuisine.

- ***Le réaménagement de la mairie***

Afin de développer sa mission de service public, la mairie accueille aujourd'hui une agence postale et un point relais « France services ».

Dans un premier temps, pour un climat confidentiel de ces services, la municipalité a dissocié, par ses propres moyens et avec les aides matérielles et financières de LA POSTE, l'agence postale et un point relais « France services » de l'accueil public de la mairie.

Via le contrat rural, il s'agit de rénover et d'aménager les locaux du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment et les deux niveaux des récentes extensions. Les travaux liés à ces objectifs consistent à :

- changer les menuiseries extérieures et rénover les façades au plâtre gros du bâtiment historique de la mairie,
- optimiser les performances énergétiques du bâtiment,
- créer une salle d'archives au 1er étage de la mairie,
- réaménager la remise au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment et mettre aux normes le circuit électrique de ce local et de la salle communale des fêtes déjà rénovée,
- isoler l'accès du logement situé à l'étage,
- aménager l'accès aux personnes à mobilité réduite de la salle communale des fêtes,
- reprendre l'étanchéité du toit terrasse, suite aux constats répétés de désordres intérieurs.

Les coûts et les financements des diverses opérations : *voir tableau ci-contre.*

- Pour assurer le reste à charge communal lié aux différents travaux, le conseil municipal a validé un emprunt de 133 618€, au taux fixe de 0,68% sur 20 ans, accordé par le Crédit agricole,
- Pour assurer la trésorerie nécessaire aux différents paiements des entreprises concernées par les travaux, le conseil municipal a validé un prêt relais, sur trois ans au taux de 0,36%, accordé par le Crédit agricole.

 Ce prêt sera remboursé après la réception sur le budget communal des subventions votées par la Région Ile de France et le Conseil départemental du Val- d'Oise.

Documents
Les coûts et fiancements des différentes opérations
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69